

FEUILLE DE PRÉSENCE DE VOTRE OU VOS ENFANTS A L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DE SOULIGNÉ-SOUS-BALLON

PÉRIODE CONCERNÉE : SEPTEMBRE 2026 à DÉCEMBRE 2026

NOM DE FAMILLE.....

Prénom de l'enfant 1 :

Classe :

Prénom de l'enfant 2 :

Classe :

Prénom de l'enfant 3 :

Classe :

Prénom de l'enfant 4 :

Classe :

Ce document est à compléter UNIQUEMENT par les familles mettant quotidiennement leur(s) enfant(s) à l'accueil périscolaire tous les soirs et/ou un ou plusieurs soirs identiques d'une semaine sur l'autre.

Dans les quatre tableaux ci-dessous, merci de nous indiquer en face des jours et dans les bonnes colonnes, combien de votre ou vos enfant(s) ira(ont) à l'accueil périscolaire le soir.

Ne remplir que les jours où il(s) sera(ont) présent(s).

RAPPEL : Pour l'accueil du matin, vous n'avez pas de tableau de présence à compléter. Il vous suffit de déposer directement votre ou vos enfants.

Mois de SEPTEMBRE 2026

jours	enfant(s) en maternelle	enfant(s) en primaire
Mardi 1		
Jeudi 3		
Vendredi 4		
Lundi 7		
Mardi 8		
Jeudi 10		
Vendredi 11		
Lundi 14		
Mardi 15		
Jeudi 17		
Vendredi 18		
Lundi 21		
Mardi 22		
Jeudi 24		
Vendredi 25		
Lundi 28		
Mardi 29		

Mois d'OCTOBRE 2026

jours	enfant(s) en maternelle	enfant(s) en primaire
Jeudi 1er		
Vendredi 2		
Lundi 5		
Mardi 6		
Jeudi 8		
Vendredi 9		
Lundi 12		
Mardi 13		
Jeudi 15		
Vendredi 16		

Mois de NOVEMBRE 2026

jours	enfant(s) en maternelle	enfant(s) en primaire
Lundi 2		
Mardi 3		
Jeudi 5		
Vendredi 6		
Lundi 9		
Mardi 10		
Jeudi 12		
Vendredi 13		
Lundi 16		
Mardi 17		
Jeudi 19		
Vendredi 20		
Lundi 23		
Mardi 24		
Jeudi 26		
Vendredi 27		
Lundi 30		

Mois de DÉCEMBRE 2026

jours	enfant(s) en maternelle	enfant(s) en primaire
Mardi 1er		
Jeudi 3		
Vendredi 4		
Lundi 7		
Mardi 8		
Jeudi 10		
Vendredi 11		
Lundi 14		
Mardi 15		
Jeudi 17		
Vendredi 18		

Familles ayant déjà un ou des enfants scolarisés à l'école : Document à rapporter en Mairie pour le 3 juillet 2026 au plus tard.

Familles des futures petites sections n'ayant pas d'autres enfants de scolarisés à l'école ou nouvelles familles : Document à rapporter en Mairie AVANT le 14 août 2026.